

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2017

Participaient à la réunion :

André PRADE, Jean-Jacques THEVENET, représentant le Maire.

Guillaume MAZARE, technicien du Syndicat Mixte Aude Centre.

Fabrice DORTEL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM34) (Police de l'Eau).

Jean JAUBERT, André HALLER, Bernard LAYES, administrateurs du collectif.

L'objet de la réunion étant de présenter de manière technique aux services de la DDTM34 les travaux de protection d'Olonzac contre les crues, les sujets suivants ont été abordés :

1. Le dessouchage et le traitement des atterrissements de l'Espène et de l'Ognon, en zone urbaine, seront réalisés par le SMAC fin 2018. Une demande de financement a été faite et l'autorisation sera demandée sur la base des indications et conseils formulés en séance par la DDTM34
2. L'arasement de la berge, rive gauche de l'Espène, face au parking du Calcadis, a fait l'objet de contacts préalables par la mairie auprès des propriétaires riverains. Une expertise technique de faisabilité doit être engagée en 2018 par la SM Aude Centre, et ces travaux feront l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG). Si les négociations n'aboutissaient pas, les travaux se feraient, au mieux, dans deux ans.
3. Le nettoyage de l'Ognon, du pont-canal au Marquisat, sera fait, sous le contrôle de la DDTM et du SMAC, par l'ASA « Les Berges d'Olonzac » en 2018. Il s'agit de terrains appartenant aux membres de l'ASA, donc privés, ce qui ne nécessite pas de déclaration d'intérêt général, une seule déclaration d'intention de commencement de travaux en rivière étant suffisante.
4. Le nettoyage de l'Espène, de sa confluence avec l'Ognon, jusqu'au pont de fer, se fera par l'ASA, sous le contrôle de la DDTM et du SMAC, en 2018 également.
5. Le nettoyage du Saint-Michel et du Pas de Fosse, sera fait par l'ASA en 2019.
6. Le nettoyage du Tartiguiet et de l'Escut aura lieu en 2020. C'est l'ASA qui, sous le contrôle de la DDTM et du SMAC, s'en chargera.
7. L'étude de BRL (Bas-Rhône-Languedoc) qui avait prévu l'aménagement de bassins de rétention ou de zones d'expansion des crues, sur l'Espène, dans la plaine de CADIRAC, n'a pas été retenue, le coût des travaux étant trop élevé par rapport au bénéfice obtenu

contre les inondations. Il est néanmoins rappelé que ces aménagements pourraient avoir d'autres intérêts comme la sécurisation de la ressource en eaux brutes par exemple.

8. La déviation de l'Escut : une demande de crédit est en cours pour effectuer les études d'impacts sur les habitations. L'expertise technique sera menée en suivant par le SM Aude Centre en 2018-2019. Une autorisation devra être demandée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Loi sur l'eau), puisque le cours de ce ruisseau sera modifié.
9. Le remplacement du pont de fer : c'est la mairie qui négocie ces travaux avec le Département. Le budget a été voté par et une seconde étude technique est en cours. Le SM Aude Centre a également officiellement sollicité le Département pour participer à l'élaboration du projet.
10. Suite à la demande du Collectif, le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) envisage d'installer une station de mesures des niveaux d'eau sur l'Espène. Une demande de financement est en cours et l'objectif pourrait être atteint d'ici environ deux ans.

Bernard LAYES